

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 17 DECEMBRE 2008**

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 5 Décembre 2008 s'est réuni en séance plénière le 17 Décembre 2008, sous la présidence de Madame GOURDIN Régine, Vice présidente du CCAS, qui ouvre la séance à 17h 30.

L'Administration procède à l'appel :

Présents :

Mme Régine GOURDIN – M. Jean Paul MARIA-FABRY – Mme Jeanne Marie VANDAMME - M. Max SAURIN – Mme Noémie BEYRAT - Mme Nicole AUDIBERT-SPITERI – M. Jean Pierre ALBOUZE – M. Robert BESNIER – Mme Monique GERARDIN - Mme Colette ROMAND-PASCOLO – Mme Huguette GUILLERMIN – Mme Denise WALCH – M. Serge CHRISTMANN.

Absents excusés représentés :

M. Le Maire, Président représenté par Mme GOURDIN, Vice Présidente.

Absents excusés :

M. Lionel VALERI –Mme Sylvia BONIFAY

Présence de M. Bruno ANDREY, Directeur Général Adjoint et de Mme Joséphine PLAMBERCK, Directrice du CCAS.

Madame Noémie BEYRAT est nommée Secrétaire du Conseil d'Administration.

LES DONNEES SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'UNANIMITE.

Le compte rendu du 12 Novembre 2008 a été voté à l'UNANIMITE.

I – FINANCES : Acceptation de Dons

En application des dispositions des articles 200 & 238 bis du code général des impôts, les versements et dons effectués au profit d'organismes d'intérêt général à caractère social, par les particuliers et les entreprises assujettis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, ouvrent droit à un avantage fiscal.

Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS) et les caisses des Ecoles sont des organismes d'intérêt général social au sens des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

En conséquence, les dons doivent être acceptés par le conseil d'administration du CCAS qui statue à cet effet.

Dans le cadre de la diversification des ressources mis en avant dans le débat d'orientation budgétaire 2007, des contacts avaient été pris avec l'entreprise CARREFOUR. Car celle-ci a une pratique de soutien au secteur social. C'est ainsi que le budget 2007 du Service Maintien à Domicile a bénéficié d'un soutien de 60 000 €

Pour 2008, un don de **15 000 €** a été fait par celle-ci pour des actions en faveur des personnes âgées, actions regroupées dans le budget annexe du service maintien à domicile.

II – FINANCES : Affectation des résultats au budget supplémentaire 2008 du budget principal CCAS

1-Affectation des résultats C.C.A.S 2007

Aujourd'hui, le Compte de Gestion et le Compte Administratif constatant définitivement les résultats financiers de l'exercice 2007, viennent de vous être présentés, et il convient de procéder à l'affectation de ces résultats.

Le Compte Administratif CCAS 2007 fait apparaître les résultats suivants :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Un excédent de 23072.67 €
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Un excédent de 9716.26€

Soit un résultat global de 32788.93 euros.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit,

En section d'investissement, reprise en recette de 23072.67€ au compte 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

En ce qui concerne l'affectation de la section de fonctionnement, l'excédent de 9716.26 € est repris :
En section de fonctionnement, reprise en recette de 9716.26€ au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté.

Suite à l'adoption du Budget Primitif 2008, voté en février dernier, il convient à la vue des informations nouvelles de rectifier la section d'investissement et de fonctionnement de ce budget principal en votant le budget supplémentaire 2008.

La section d'investissement augmente de 22 072.00 € tant en dépense qu'en recette.

En dépense :

Ajustement de crédits suite aux divers dépôts et cautionnements effectués sur l'exercice 2008, pour 600 euros.

Ajustement du compte de travaux, pour transfert dans les locaux de Romain Rolland.

En recette :

Reprise du résultat d'investissement 2007 dans la gestion de 2008 pour 23 072.67 €

Ajustement de la dotation du FCTVA 2008.

La section de fonctionnement augmente de 385 000.00 € tant en dépense qu'en recette.

En dépense :

Chapitre 011 : Ajustement des comptes de fournitures administratives, charges locatives de propriété (logement du Jonquet et ALT du CCAS), maintenance logiciel RMI, et honoraires versés d'une part, dans le cadre du litige opposant le CCAS à une de ses ex employées et d'autres part dans le cadre de l'action DECLIC. Soit une augmentation de 19 416.26 €

Chapitre 012 : Ajustement de la cotisation SOFCAP, soit une augmentation de 39 000.00 € Cette augmentation est le fait que la totalité de la cotisation 2008 de la SOFCAP est constatée dans le budget principal et refacturé au budget annexe par quote-part.

Chapitre 65 : Inscription des subventions allouées pour les associations AMISS, MERCY, Voiture and co, ainsi que l'ajustement des aides à la personne, soit une augmentation de **24 500.00 €**

Chapitre 66 : augmentation des charges d'intérêts liées à la mobilisation de la ligne de trésorerie interactive, soit 3 983.74 €

Chapitre 67 : Ajustement de crédit suite à l'annulation de titres émis lors des exercices précédents, **mais surtout inscription de la subvention dite d'équilibre au budget annexe** maintien à domicile soit **297 600.00 €**

En recette :

Chapitre 002 : Reprise du résultat de fonctionnement 2007 dans la gestion de 2008, pour 9 716.26 €

Chapitre 70 : Ajustement des recettes relatives aux orphelins versés par le Casino les Flots Bleus de La Ciotat, mais également l'ajustement du remboursement d'un agent CCAS mis à disposition de la Ville, soit - 15 500.00€ mais aussi les remboursements émis à l'encontre de la ville constatant les hébergements d'urgence, soit 22 983.74 € et enfin le remboursements par les deux budgets annexes des quotes-parts de cotisation SOFCAP, **soit 69 600.00 €**

Chapitre 73 : Ajustement de la taxe sur les spectacles versés par la ville au CCAS, soit une augmentation de 1 000.00 €

Chapitre 74 : inscription des montants d'ALT versés au titre des logements entrant dans le dispositif ALT, soit 3 000.00 € inscription de deux subventions DDASS liées au logement soit 46 000.00 €, **mais surtout constatation de la subvention complémentaire de la ville, soit 250 000.00 €**

Chapitre 75 : Constatation des revenus des immeubles du Jonquet mais aussi des logements entrant dans le dispositif ALT, soit une augmentation de 3 200.00 €

Chapitre 77 : Ajustement des comptes relatifs aux dons et contributions volontaires et **notamment le don de Carrefour, soit une augmentation de 15 800.00 €**

III – FINANCES : Affectation des résultats et décisions modifications du service soins infirmiers à Domicile

1- AFFECTATION DE RÉSULTAT

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif constatent définitivement les résultats financiers de l'exercice 2007, et il convient de procéder à l'affectation de ces résultats en 2008.

Le Compte Administratif 2007 fait apparaître les résultats suivants :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** : Un excédent de 4219.96 euros
- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Un déficit de 27.19 euros

Soit un résultat global de 4192.77 euros.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

En section de fonctionnement, reprise en dépense de 27.19 euros au compte 002-Résultat de fonctionnement reporté.

En section d'investissement, reprise en recettes de 4219.96 euros au compte 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

2- DÉCISION MODIFICATIVE

La section d'investissement augmente de **4 422.00 €** tant en dépense qu'en recette. Cette somme prend en compte deux types d'éléments :

En dépense : pour arriver à un total de 7 061.16 €

Contrepartie de l'inscription du résultat d'investissement de 2008 pour 4 219.96 €
Ajustement du compte d'immobilisation

En recette :

Affectation du résultat d'investissement 2008, pour 4 219.96 €
Inscription somme perçue lors de l'établissement du FCTVA 2008

La section de fonctionnement diminue de **2 300.00 €** tant en dépense qu'en recette. Cette somme prend en compte deux types d'éléments :

En dépense : pour arriver à un total de 470 540.00 €
Il s'agit principalement d'aller vers l'expression de la réalité des charges indirectes. La prise en compte par ce budget des montants financiers de l'assurance du personnel explique principalement le total.

Affectation du résultat de fonctionnement 2008, soit 27.19 €

- Sur le chapitre 011, il s'agit d'ajustement visant à être la contrepartie de la diminution des recettes de fonctionnement accordées par la DDASS. (-3 530.19 €).

- Sur le chapitre 016, il s'agit d'ajustement visant comme le chapitre 011 à être la contrepartie de la diminution des recettes de fonctionnement accordées par la DDASS. (-8 797.00 €).

Soit une diminution des chapitres 011 et 016 de 12 327.19 €

- Sur le chapitre 012, il s'agit d'ajuster le chapitre en fonction des derniers éléments connus, en ajoutant 10 000.00 € de crédits nouveaux, consacré d'une part au remboursement d'un agent ville mis à disposition au Budget Annexe SSIAD pour 6 500.00 € et d'autre part à l'ajustement de la rémunération du personnel propre soit 3 500.00 €. Ces 10 000.00 € étant financés par une subvention du budget principal.

Le chapitre 012, consomme 93 % du budget annexe, laissant peu de place à d'autres dépenses.

En recette :

L'essentiel de l'ajustement provient de la dotation définitive accordée par la DDASS pour l'exercice 2008, il s'agit de diminuer l'inscription budgétaire de 12 327.28 euros.

Les derniers éléments connus pour le remboursement SOFCAP sont de 2 027.28 €

L'équilibre du budget se fera avec l'octroi d'une subvention de 8 000.00 € du budget général

IV – FINANCES : Subvention d'équilibre

La structure du Budget du CCAS se compose d'un budget principal et de deux budgets annexes, le Maintien A Domicile et celui du Service Soins Infirmiers A Domicile.

Chaque budget se compose de dépenses et de recettes propres.

Ainsi lors de l'exercice budgétaire chaque budget est mouvementé de ses dépenses et recettes propres.

C'est une volonté depuis la création des budgets annexes de clarifier leurs droits et leurs obligations en vue de déterminer une gestion transparente, ainsi que pour aller vers une connaissance des coûts.

Cette année, il est prévu à la vu des estimations des comptes administratifs prévisionnels 2008, que ces budgets présenteront des déficits importants nécessitant l'appui financier du budget principal CCAS. C'est ce qu'on appelle le versement d'**une subvention dite d'équilibre**.

il n'y a pas de textes officiels qui interdit ou autorise la mise en place de la subvention d'équilibre. Dans un souci de transparence de gestion et après consultation auprès de la Trésorerie Principale de La Ciotat. Il est demandé au Conseil d'administration de se prononcer lors de ce Conseil au vote d'une délibération portant sur le recours à cette subvention et de verser au budget annexe Maintien A Domicile, une subvention de 297 600.00 euros.

V – ADMINISTRATION GENERALE : Attribution de subvention à l'Association M.E.R.C.Y (« Fête-vous plaisir »)

Le C.C.A.S de la Ciotat œuvre à diversifier les partenariats pour répondre à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Noël 2008 nous permet de concrétiser des partenariats avec les services municipaux de la ville de la Ciotat (culture, les aînés, les fêtes). Ces coopérations est un plus pour le C.C.A.S et le service public que nous voulons développer dans les quartiers de la politique de la ville.

Le CCAS de la Ciotat développe des actions transversales entre les différents services. La lutte contre l'isolement n'est pas exclusivement réservée aux personnes âgées et que des personnes de minima sociaux (R.M.I) peuvent souffrir des mêmes maux.

C'est dans ce sens que le service de maintien à domicile et du service R.M.I emploi ont développé un partenariat avec l'association M.E.R.C.Y œuvrant dans les domaines de la relaxation, de la respiration et du chant.

L'association M.E.R.C.Y met à disposition du C.C.A.S un animateur pour développer deux actions.

- Une en faveur des personnes suivies dans le cadre du R.M I (sur l'estime de soi).
- Une en faveur des personnes âgées dans le cadre du projet « Fête Vous Plaisir » Noël 2008, mise en place de soirée chant au domicile des personnes âgées.

Cette coopération avec l'association M.E.R.C.Y est à titre expérimental dans le mois de décembre et un bilan sera effectué courant janvier permettant de reconduire ou non les actions sur le C.C.A.S en 2009.

Dans une optique de transversalité le CCAS de la ville de la CIOTAT participerait financièrement à hauteur de **855 €** soit 19 heures d'animations (9 heures pour le R.M.I et 10 heures sur les animations de (« Fête-Vous -Plaisir »).

Mr. CHRISTMANN : Est-ce la première fois qu'un tel partenariat se fait ?

Oui.

Mme GOURDIN : le but de cette action, suite à une animation, a permis aux « voisins » d'intervenir auprès des personnes qui se trouvent le plus souvent isolées chez eux. Il s'agit d'une action solidarité, et de permettre de faire sortir les personnes de la cité. Donc ces voisins deviendront les référents de ces personnes.

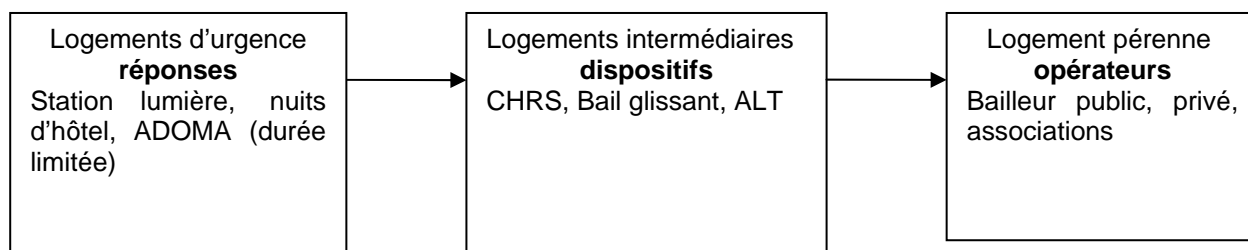
Mme PLAMBERCK souligne que dans le cadre de l'opération DECLIC, un groupe de personnes est réuni sur un programme « court », dit de remobilisation. Cette année, il est prévu 9 heures pour que les gens puissent apprendre à respirer, poser leur voix et leur faire prendre confiance.

VI – FINANCES : Attribution de subvention à l'A.M.I.S.S. 2008 (Association de Médiation et d'Intervention Sociale et Solidaire)

La Ville a exprimé une volonté politique « un logement pour tous » qui traduit son engagement d'aller vers une diversification de l'offre de logement.

Et pour cela, selon les besoins de chacun, elle recourt à plusieurs dispositifs en matière de logement.

Ainsi le parcours résidentiel pourrait se résumer à l'aide du schéma ci-dessous en combinant des réponses, des dispositifs et des opérateurs. **Ce qui fait l'originalité à La Ciotat c'est bien la combinaison particulière de ces 3 composantes.**



.....Et l'opportunité d'une ressource adaptée à chaque situation

Le travail sur l'axe quantitatif évoqué plus haut appartient au service logement de la Ville qui est bien l'interlocuteur privilégié sur le territoire en matière de logements pérennes.

Pour travailler sur l'axe qualitatif, l'idée est de tendre vers un travail partenarial avec des opérateurs privés tels que l'AMISS à travers de convention.

Elle permet d'avoir une commande précise en termes de logement : « nous avons besoin de tel logement pour telle famille »

Cela renverse la logique : plutôt que de faire « coller » l'offre à une situation, on replace l'utilisateur au centre du dispositif (esprit de la loi 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale) et de ses besoins et donc de son projet pour proposer une réponse adaptée.

L'AMISS est partie prenante pour réaliser cette commande. Elle devra produire, selon les conditions de la convention passée, 5 logements par an pour des familles que le CCAS lui aura adressées, soit au titre de sa mission de droit commun, soit au titre de sa fonction de coordination de la commission urgence logement.

L'AMISS, Association de Médiation et d'Intervention Sociale et Solidaire, a été créée en 1998, principalement pour agir dans le cadre de médiation pour tout litige entre particulier, services administratifs, services sociaux. Elle a développé par la suite un axe d'aide à l'insertion par le logement. Pour cet objectif l'association négocie des baux dans le parc public ou privé, sur La Ciotat ou les communes environnantes.

Mme PLAMBERCK explique qu'il serait utile de disposer de logements pérennes. Il est prévu de verser 70% de la subvention afin que l'Association puisse démarrer leur action. Et le reste au vue du résultat.

Les ménages ont du mal à trouver des logements sur le territoire de La Ciotat.

Pour 2009, il sera voté 5 logements pour 2008 et 5 logements pour 2009.

Mme WALCH demande quel est la capacité de trouver des logements :

Monsieur ANDREY précise que l'association A.M.I.S.S est bien connue par la Politique de La Ville.

Mme PLAMBERCK explique que le CCAS fera un suivi les personnes qui ont un bail à leur nom.

VII – FINANCES : Avance de subvention à l'A.M.I.S.S. (Association de Médiation et d'Intervention Sociale et Solidaire)

Pour 2009, la subvention pourra être revue, au vu d'un bilan qui sera produit par l'AMISS, et votée l'année prochaine. Néanmoins pour ne pas fragiliser l'équilibre budgétaire de l'association, à la demande de celle-ci, il est proposé de verser un acompte de 3000 euros sur l'exercice 2009.

VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Attribution de subvention de l'Association des locataires de La Maurelle

Le C.C.A.S de la Ciotat œuvre à diversifier les partenariats pour répondre à la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Noël 2008 nous permet de concrétiser des partenariats avec les services municipaux de la ville de la Ciotat (culture, les aînés, les fêtes). Ces coopérations est un plus pour le C.C.A.S et le service public que nous voulons développer dans les quartiers de la politique de la ville.

C'est dans ce sens que nous développons à Noël un partenariat avec l'association des locataires de la maurelle et la fondation Logirem et la politique de ville.

Trente colis seront distribués dans le quartier aux personnes âgées les plus défavorisés pour cette convention.

Dans une optique de transversalité le CCAS de la ville de la CIOTAT participerait financièrement à hauteur de 150€ au budget global de 500 € nécessaire à cette opération

Mme GOURDIN explique à l'ensemble des membres du CA, que la date de la distribution du colis ne fera le 31 décembre 2008.

30 colis seront distribués.

Mme GIRARDIN : Pourquoi ne pas faire un croisement associatif ? Est-ce qu'il n'est pas dommage de favoriser un quartier plutôt qu'un autre ? Ou des personnes et non pas d'autres ?

Mme GOURDIN développe qu'il s'agit de la première fois que la LOGIREM demande au CCAS de participer avec eux dans l'action menée.

Mme ANDREY précise que le système de colis était auparavant mal défini.

Mme GOURDIN dit que si ce projet devait être réitéré l'année prochaine, il faudrait peut être « réunir » autour d'une même table les Associations caritatives et la LOGIREM, afin de faire une liste unique et éviter de pénaliser des personnes qui auraient pu bénéficier de ce colis.

Monsieur SAURIN est parti après le rapport 8 à 18h 30.

IX – FINANCES : Débats d'Orientation Budgétaire CCAS 2009

Le débat d'orientation budgétaire, a lieu lors de la réunion du Conseil d'administration dans les deux mois précédent le vote du budget lui-même.

Le débat d'orientation budgétaire peut prendre la forme que souhaitent les élus mais son utilité doit résider dans la détermination des grands équilibres budgétaires et des choix majeurs.

Ce débat préparé par le Président du Conseil d'Administration doit aboutir à la définition des enveloppes et des limites dans lesquelles le budget lui-même sera rédigé.

I. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A. Axe stratégique

1. Développement du travail en réseau avec les autres structures sociales intervenant sur le territoire afin de travailler la reprise à l'usager (donc pas obligatoirement faite par le CCAS) : réflexion sur le partage du public et sur la prise en charge ou non mission (RMI, Maintien à Domicile, familles).
2. Poursuivre la collaboration avec les bénévoles (Associations caritatives et individuels) en créant des événements ponctuels autour de la communication (journée d'information, journée de la solidarité...).

B. Nos principaux objectifs

1. Projets

A court terme 2009 – 2010

B – 1 : Conforter la lutte contre l'isolement

- En étendant l'animation à d'autres quartiers (puits de Brunet ?)
- Intégrer dans les dispositifs transversaux (Action de Noël, Veille hivernale, Plan Canicule) d'autres acteurs institutionnels ou de proximité (voisinage, Adoma...)
- Instituer une relation publique avec les Services Culturels.

B – 2 : Développer des actions de communication

- Lisibilité le CCAS auprès de la population de la Ciotat
- Editer des guides (action sociale)
- Réunion étude (journée UNCASS, étude...)
- Travail interne sur les coûts unitaires.

B – 3 Installer le service dépendance

- Pour envisager une filière pour les agents

A moyen terme

Commencer en 2009, une réflexion partenariale (institutions, associations) sur la structuration des besoins primaires autour de l'aide alimentaires (mise en place actions collectives, nouveaux réseaux acteurs).

2. Finances

1. Remettre à flots de manière pérenne les finances du CCAS et ne plus tomber dans l'effet ciseaux afin de pouvoir mener – à terme - une politique d'ensemble homogène et harmonieuse autorisant entre autres :

Notre volonté de solidarité

2. Développer une synergie entre les différentes prestations mises en œuvre par le CCAS afin de tenir compte de la réalité actuelle.

Du fait de la baisse certaine (relative ou en valeur absolue) des dotations et/ou subventions allouées au CCAS par d'autres organismes (Etablissements, Conseil Général, Régions).

3. Services

- Maintenir la qualité et si possible l'améliorer par le développement du contrôle de gestion
- Aide au Maintien à Domicile dans un processus de baisse de son volume d'activité amener à dégager des marges de manœuvre pour laisser à la gestion quotidienne la possibilité d'avoir une marge d'autonomie.

C. Volets de progrès

1. Développer l'excellence dans le domaine des services attendus par les Citoyens.
2. Gains d'efficacité et de coûts
3. Communication plus lisible
4. Inventer des solutions novatrices
5. Développer les actions de pointes en nature d'évaluation continue.

D. Pour Conclure

1. Nous sommes dans une période difficile pour la commune et donc pour le CCAS et ce un environnement mondial perturbé.
2. Pour le CCAS, cette période difficile doit cependant être relativisée, en effet a priori au vu pour 2 années difficiles à venir, l'essentiel est de maintenir un volume d'activité satisfaisant, et qu'il n'y a pas de services amputés.
3. Pour aller vers la réalisation des points évoqués ci-après, il faudrait :
 - mobiliser les membres du CA
 - Disposer de nouveaux moyens financiers (mécénat)
 - Perfectionner les projets existants (produits affectés, moyens techniques.)

Ainsi, dans le contexte général évoqué il convient de s'attacher en 2009 à une baisse de l'activité de certains secteurs à défaut d'approcher le point d'équilibre entre les charges et les recettes. L'exemple du portage de repas est le plus significatif et ceux sur les volumes les plus importants.

Mme PLAMBERCK précise qu'il faut :

- Baisser les volumes d'activité.
- Essayer d'anticiper la baisse des subventions, car nous ne sommes jamais certains que la subvention ne sera renouvelée.
- Développer le contrôle de gestion
- Travailler avec le Maintien à Domicile
- Baisser le nombre d'accueil au niveau des bénéficiaires du RMI afin de prendre plus en charge certains cas, orienter vers les ateliers ou associations.
- Essayer d'être dans une évaluation continue

X – FINANCES : Avance subvention Station Lumière 2009

Le foyer d'accueil d'urgence « Station lumière » accueille depuis 1996, sur La Ciotat, tout public adulte en situation de grande difficulté, notamment au regard du logement

Le CHRS « Station Lumière » propose aussi un accueil de jour et services : repas, douche, lessive, aide alimentaire sur orientation d'un travailleur social, conseil social

Le budget global prévisionnel de 2009 (392 960 euros) du CHRS est constitué principalement d'une dotation globale de l'Etat (195 393 euros) pour un peu plus de la moitié du budget.

Des subventions d'autres partenaires (Conseils Régional et Général) viennent s'y ajouter dont celle versée par le CCAS.

Cette dernière est destinée à soutenir l'activité du CHRS notamment dans ses différentes missions d'aide (hébergement d'urgence, accueil de jour) au bénéfice des habitants de la ville en situation de grande précarité.

Elle s'élève à 35 000 euros pour l'année 2009 ce qui représente une augmentation de 3000 euros par rapport à 2008.

Le CHRS «Station Lumière» sollicite un acompte sur la subvention de 2009 afin «d'assurer sereinement la jonction entre les trésoreries de 2008 et 2009»

Cette avance peut être donc de 25 000 euros et sera versée au titre de l'année 2009.

La subvention globale sera étudiée en début d'année 2009.

Mr ANDREY explique qu'il faut bien remarquer que le CCAS est amené à apporter des aides à des associations, alors que l'évolution de la Politique de La Ville ne peut continuer à assurer après le lancement d'une opération.

Mme WALCH : Pourquoi nous demandons une avance de subvention pour 2009, alors que les subventions sont déterminées sur une année civile ?

Mme PLAMBERCK précise que l'avance de subvention à Station Lumière votée sur l'exercice 2008, sera versée dès janvier 2009, mais la subvention comptera pour l'exercice 2009.

Le budget sera voté qu'en fin Février 2009, et donc comme il faut compter 45 jours après le vote, ça serait donc que retarder jusqu'en mars 2009.

XI – ADMINISTRATION GENERALE : Réévaluation du tarif Maintien à Domicile

Le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse a décidé de revaloriser le taux horaire de remboursement des heures d'aide à domicile de 7 centimes.

Fin octobre, la CRAM nous a fait part de sa décision d'augmenter de 7 centimes le montant de la participation horaire au titre de l'aide à domicile, conformément à la décision de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.

La dernière modification du taux des heures à domicile effectuées par le CCAS a eu lieu lors du Conseil d'Administration du 25 juin 2008.

Il est donc proposé de réévaluer, dans les mêmes proportions que l'augmentation du taux de la CNAV, le tarif CCAS fixé actuellement à **17,46 €** et de le passer à **17,53 €** pour les heures effectuées les jours ouvrables.

XII – ADMINISTRATION GENERALE : Remplacement de membre de la Commission d'appel d'offres

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU le Code des Collectivités Locales,
VU le Code des Marchés Publics,
VU la délibération n°6 du 7 mai 2008,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remplacement d'un membre titulaire à la suite du décès de Monsieur GUERAUD qui assurait cette fonction.

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur ALBOUZE précédemment membre suppléant au poste de titulaire et de Monsieur MARIA- FABRY comme membre suppléant en remplacement de Monsieur ALBOUZE

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et avoir procédé aux opérations de vote

PREND ACTE de l'élection de Monsieur ALBOUZE comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'offres en remplacement de MONSIEUR GUERAUD

PREND ACTE de l'élection de Monsieur MARIA-FABRY comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'offres en remplacement de Monsieur ALBOUZE.

XIII – ADMINISTRATION GENERALE : Bilan sur la démarche qualité 2007 - 2008

Dans le cadre d'un projet de service commun, le CCAS s'est engagé à partir de 2006 dans une « **démarche qualité** ». Celle-ci s'est articulée jusqu'à présent en plusieurs étapes :

- 1) Évaluation interne de la qualité perçue des prestations à domicile du CCAS par les agents des services Maintien à Domicile (MAD) et Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en avril 2006.
- 2) Obtention d'agrément qualité et labellisation des services MAD et SSIAD avec le référencement à l'enseigne nationale France Domicile en décembre 2006.
- 3) Développement de l'amélioration du traitement des situations d'urgence et des relations avec les usagers initié en 2007.
- 4) Instauration d'un groupe de travail interservices au sein du CCAS sur une réflexion autour de l'amélioration des conditions d'accueil physique et téléphonique du public en mars 2008.
- 5) Évaluation externe de la qualité des prestations à domicile du CCAS à l'aide d'évaluatrices techniques du MAD se rendant au domicile des bénéficiaires des services MAD et SSIAD à partir de juillet 2008.

En réponse aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et qui introduit une obligation d'évaluation interne pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, le CCAS de La Ciotat a mis en place en juillet 2008 des **évaluatrices techniques se rendant chez les bénéficiaires des prestations d'aide à domicile des services MAD et SSIAD.**

A ce jour, l'ensemble des 40 bénéficiaires du SSIAD et environ 30% des 374 bénéficiaires d'une aide à domicile du MAD ont pu être évalués. La plupart d'entre eux sont satisfaits de leur entrée en relation avec le CCAS (accueil, informations fournies, visite d'admission...), cependant **l'étude plus régulière et systématique des besoins de la personne à son domicile doit être poursuivie**. Les prestations à domicile du CCAS sont fortement appréciées, sachant qu'une certaine attente existe sur l'accroissement de la fréquence des interventions et une meilleure flexibilité des horaires. **Plus de 90% des bénéficiaires sont satisfaits des agents à domicile du CCAS** en leur reconnaissant des valeurs de professionnalisme, de respect, d'écoute et d'amabilité.

✓ **Divers :**

Au titre de la délégation générale de pouvoir, les conventions suivantes ont été signées depuis le dernier Conseil d'Administration.

CONCERNANT LE PÔLE SERVICE DE SOINS A DOMICILE

CONVENTION REGLANT LES RELATIONS ENTRE UN ORGANISME DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES ET UN INFIRMIER LIBERAL

La présente convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles les deux parties – le Service de Soins à Domicile et un infirmier libéral – collaborent aux soins dispensés par le Service de Soins Infirmiers à Domicile pour les personnes âgées, organisé par l'Organisme Centre Communal d'Action Sociale.

CONCERNANT LE PERSONNEL

AVENANT DE TRANSFERT DU CONTRAT DE MAINTENANCE (GESTION SACSO, SIGAL, DOMI)

La Société SIGEC s'engage à fournir à la personne publique, qui accepte, le service de maintenance du Progiciel de gestion de installé sur matériel PC dans les conditions prévues au présent contrat. Les contrats de maintenance passés avec le CCAS de La Ciotat sont repris à compter du 1^{er} Juin 2008 par la Société Apologic Informatique Applications.

CONCERNANT LE POLE SOCIAL

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MISE EN VIE DU DISPOSITIF « VEILLE HIVER 2008-2009 » AVEC L'ASSOCIATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE, STATION LUMIERE, CENTRE PUBLIC HOSPITALIER DE LA CIOTAT, CROIX ROUGE, SECOURS CATHOLIQUE, RESTO DU CŒUR.

L'Association Station Lumière met à disposition du CCAS un local 6 rue Edgard Quinet pour un accueil de jour dans le cadre de la veille hivernale sur la Commune de La Ciotat ainsi que des bénévoles pour les actions de vigilance sur le territoire dans le cadre des maraudes.

Le Resto du Cœur de La Ciotat, l'Entraide Protestante, le Centre Public Hospitalier de la Ciotat, la Croix Rouge, et le Secours Catholique participent aux actions du dispositif « grand froid » du territoire de la Commune de la Ciotat. Les intervenants concourent au développement des activités sur le point d'accueil de jour, au sein du local mis à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 19h 10.

*Pour être affiché à la porte de La Mairie
Conformément à l'article L 2121-25 du
Code des Collectivités Territoriales
Fait à La Ciotat, 19 Décembre 2008
La Vice- Présidente du CCAS*

Régine GOURDIN